

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET  
DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Aux directions des écoles  
et institutions accueillant  
des élèves de 3<sup>e</sup> année

---

Neuchâtel, juin 2024

**PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR MORSURES DE CHIENS (PAM), ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Madame, Monsieur,

Pour la 21<sup>e</sup> année consécutive, nous nous permettons de vous solliciter à nouveau afin de transmettre le document en pièce jointe aux enseignant-e-s des classes de 3<sup>e</sup> année de votre école afin qu'ils-elles puissent s'inscrire.

Cette année chaque titulaire pourra s'inscrire grâce à un formulaire en ligne ([🔗 LIEN](#)). Vous recevrez une copie des dates confirmées pour les classes. Les séances se déroulent de fin septembre 2024 à fin juin 2025.

En vous remerciant de votre aimable collaboration, indispensable à notre politique de prévention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sig. Dr P.-F. Gobat, vétérinaire cantonal